

ANIMATION MUTUALISÉE DES SITES

NATURA2000 B6/FR 820 1658 « VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS »

ESPACE NATUREL SENSIBLE « BOUTIERES »

COMPTE RENDU DE REUNION DU COPIL DU 17 SEPTEMBRE 2019

(SALLE POLYVALENTE – LES OLLIERES SUR EYRIEUX)

PERSONNES PRESENTES

Jean-Pierre ANCHISI (Vice-Président au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et Président du Comité de pilotage Natura 2000 B6), Emeric CHARRON (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche), Loïc CHARDON (Office Nationale de la Forêt), Valérie CHARVILLAT (Syndicat Mixte Eyrieux Clair), Guillaume CHEVALIER (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche- chargé de mission Natura 2000-ENS), Anne-Marie CHEVALLIER (Association LEGREMIS) Georges COLOMBEL (Société Botanique de l'Ardèche), Manon EUDES (mairie de Le Pouzin – chargée de mission Natura 2000), Martine GRIVAUD (DDT 07), Carine HOPP (Conseil Départemental de l'Ardèche), Pierre JULIAND (Naturaliste en charge de l'étude odonate sur le site Eyrieux-Boutières), André LACHET (Commune de Belsentes), Alain LADET (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature), Dominique LAFFONT (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche / FDSEA) - Danielle LEGROS (Ligue de Protection des Oiseaux), Marc LUTZ (PNR des Monts d'Ardèche), Nathalie MALET-TORES (maire de Saint-Etienne-de-Serre), Gilles MARTINEAU (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche), Robert LAVIS (Commune de Chalencou), Jacques PLUMECOQ (Association Bassin Eyrieux Environnement Développement), Elisabeth PONCET (Association LEGREMIS), Laetitia SERRE (Conseillère départementale et présidente du comité de site de l'ENS « Boutières »), Marie-Anne REVAKA (Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes), Florian VEAU (Ligue de Protection des Oiseaux),

PERSONNES EXCUSEES

Association Agréée de Pêche et de Protection de Milieux Aquatiques « La Truite Vernousaine », Nicolas BIANCHIN (Conservatoire Botanique National du Massif Central), Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Ardèche, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche, Conseil Départemental de la Drôme, Martine CHAUVELIN (Association des riverains de la Gluèyre), Direction Départementale des Territoires de la Drôme/Pôle Espaces Naturels, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche, Christian FEROUSSIER (Maire – Commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux), Ali-Patrick LOUAHALA (Association LEGREMIS), Sylvain Perry (Compagnie Nationale du Rhône), Syndicat à Vocation Unique des Ecoles de la Gluèyre à Albon-d'Ardèche, Elise THELEMAQUE (Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche), Robert THIOLLIERE (Maire – Commune de Genestelle), Bruno Pasturel (CRPF), Jérôme Dumont (DDT07).

OBJET DE LA REUNION :

La réunion avait pour ordre du jour :

- Présentation du bilan de l'animation Natura 2000/ENS Eyrieux Boutières 2019
 - Bilan des actions portées en 2019 par le parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Stage papillons, animations scolaires, Grand prix Natura 2000, etc.)
 - Présentation de l'étude d'amélioration des connaissances sur les Busards cendrés, portée par la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Ardèche,
 - Présentation de l'étude sur l'amélioration des connaissances sur les libellules, portée par la FRAPNA Ardèche,
- Votes des élus du comité de pilotage pour désigner :
 - La structure animatrice porteuse de l'animation du site Natura 2000 pour les 3 années à venir 2020-2022,
 - Le président du comité de pilotage local,
- Echanges et questions diverses.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Le chargé de mission Natura 2000 / ENS du site B6 introduit la réunion en rappelant le déroulé prévu pour la séance et invite les membres présents à s'exprimer tout au long de celle-ci.

Il débute sa présentation en précisant que son exposé s'appuiera sur un diaporama projeté (Téléchargement : <http://vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr/suivre-participer>), présentant le bilan de l'animation réalisée en 2019.

Après quelques rappels d'ordre général sur les sites Natura2000 et ENS, il déroule la restitution des actions menées cette année, en structurant son exposée autour des 4 grandes thématiques régissant l'animation d'un site : Gestion, Connaissance, Communication et Animation.

Concernant la gestion des milieux ouverts, un focus est donné sur l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Pentés et Montagnes d'Ardèche » porté par le Parc des Monts d'Ardèche et la Chambre d'Agriculture. Le chargé de mission explique que cette programmation arrivera à son terme en 2021, et que des travaux ont été initiés cette année pour travailler à la préparation de la future programmation. Une enquête a été menée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche (CA07) auprès des agriculteurs du territoire pour recueillir des éléments sur leur perception de la biodiversité et leurs pratiques agricoles. Gilles MARTINEAU (technicien Chambre Agriculture 07) et Dominique LAFFONT (élu CA07) précisent que 130 exploitants ont répondu à ce questionnaire, que le territoire couvert par cette enquête est bien plus vaste que le site Eyrieux Boutières et que de manière globale, le nombre de retour permet une analyse satisfaisante. D'ores et déjà il en ressort plutôt une satisfaction de la part des agriculteurs que de faire converger les pratiques agricoles et la biodiversité, des synthèses de ces retours sont en cours de construction.

Il est précisé, concernant les pratiques agricoles, que le brulis dirigé est une technique ancienne qui doit être réadaptée au contexte actuel, que ce soit pour la biodiversité ou pour les risques liés aux incendies.

Concernant la continuité écologique sur les cours d'eau, le chargé de mission Natura 2000/ENS précise qu'il accompagne et participe à des actions en cours menées par différents porteurs de projets sur le territoire. Il précise que le Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC) entre dans une phase de bilan de son Contrat de rivière, et qu'à ce titre plusieurs études sur les milieux ont été lancées (qualité des eaux, piscicoles, astacicoles, etc.).

Il souligne des projets de dragage en amont de la confluence de l'Eyrieux avec le Rhône, portée par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et le SMEC.

L'animateur Natura2000/ENS investit la thématique des zones humides et fait un point sur la rédaction de la notice de gestion de la zone humide du Gourjatoux (Marols-les-Eaux), dont le bureau d'étude de l'Office Nationale des Forêts a la charge. Il poursuit sur cette thématique et donne la parole à Valérie CHARVILLAT (SMEC) qui présente l'étude en cours sur l'inventaire des zones humides forestières. Elle précise qu'un questionnaire a été envoyé aux propriétaires forestiers travaillant sur la base d'un Plan Simple de Gestion. A ce jour, le taux de retour est de 25 %. Des visites de terrain sont prévues en octobre et novembre, le rendu de cette étude est prévu pour la fin de l'année.

L'animateur poursuit sa présentation et évoque les forêts. Il précise qu'il échange actuellement avec l'ONF sur le secteur du Champs de Mars où s'inscrit la forêt domaniale du Pradou. La réalisation d'un plan de gestion globale, intégrant les forêts, est à l'étude.

Au sujet de la faune, une action sur la restauration de deux parcelles appartenant à la commune de Saint-Etienne-de-Serre en faveur de Lézard ocellé est développée. Cette restauration par déboisement, qui comprendrait la reconstruction de murets en pierres sèches et de garennes artificielles, permettrait d'améliorer localement et d'étendre l'aire de répartition de la seule population de Lézard ocellé connue à ce jour sur le site Eyrieux Boutières. Suite à la rétrocession de ces parcelles à la commune de Saint-Etienne-de-Serre en 2019, du terrain a été réalisé par l'animateur. Un cahier des charges va prochainement être rédigé, le projet sera présenté en Conseil municipal de 26 septembre. Une orchestration financière pour la réalisation de ces travaux est à finaliser.

Toujours sur la faune, l'animateur présente un projet à l'étude concernant le franchissement de la route Départementale 21 par des chauves-souris, au niveau de Beauchastel. Des risques de collision avec les voitures ont été émis par la LPO dans le cadre de l'étude menée en 2017-2018 sur l'amélioration des connaissances sur les chauves-souris. Néanmoins, afin de préciser davantage le contexte (itinéraires précis utilisés par les chauves-souris, hauteur de vol, etc.) une étude serait intéressante à réaliser. L'animateur cherche des financements pour la réalisation de cette étude.

L'animateur évoque l'enjeu Ecrevisse à pieds blancs, et précise qu'il participera aux prospections qui sont prochainement prévues dans le cadre de l'étude astacicole portée par le SMEC, sur les rivières du site Natura 2000 et ENS afin de faire un point sur l'état des populations de cette espèce. Il souligne le rôle et l'enjeu en termes de patrimonialité des cours d'eau du site Eyrieux Boutières vis à vis de cette espèce.

Concernant la flore, l'animateur développe deux points. Tout d'abord, il évoque les travaux menés à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes sur l'Orchidée du Castor par le Conservatoire Botanique National du Massif Central. L'aire de répartition de cette plante a fortement régressé ces dernières années, aussi le CBNMC souhaite avec plusieurs partenaires gestionnaires, aller plus loin sur la description de cette plante et faire valoir les enjeux de conservation de cette orchidée. Concernant le site B6, Guillaume CHEVALIER explique que depuis 2017, un suivi précis de la plante est mis en œuvre à l'aide de la méthode des quadrats sur une station en vallée du Rhône.

Le second point évoqué concerne le stage de Léa FREMONT (étudiante en 1^{ère} année de BTS Gestion et Protection de la Nature) qui a porté sur l'étude de la Succise des près et qui s'est déroulé sur les deux premiers mois de cet été 2019. L'étudiante a eu en charge de réaliser l'état initial d'une population de Succise des près, plante à enjeux et hôte du papillon le Damier de la Succise (en lien avec le stage d'amélioration des connaissances sur les lépidoptères) sur deux parcelles localisées à Saint-Maurice-en-Chalencon. L'animateur Natura2000/ENS a présenté les résultats de cette étude et les pistes à poursuivre, tout particulièrement les travaux à initier avec les agriculteurs.

Concernant la thématique « Amélioration des connaissances », l'animateur Natura 2000/ENS présente l'action qui a été mise en œuvre cette année sur les papillons à enjeux, par l'intermédiaire d'un stage. Guillaume CHEVALIER développe ainsi les différentes étapes et travaux réalisés par Béranger DECOUTURE durant ses 5 mois et demi de présence sur le territoire. Il précise que les espèces cibles qui ont été retenues dans cette étude ont un lien fort avec les milieux ouverts agropastoraux. Il présente les résultats et pistes d'actions, et insiste sur la concertation mise en œuvre avec les experts qui a permis la production d'une étude de qualité et un très bon soutien technique du stagiaire. Il précise que des échanges ont eu lieu avec les exploitants agricoles gestionnaires des parcelles prospectées lors de ce stage, et que ces échanges ont été très enrichissants.

Dominique LAFFONT (élu à la CA07) demande des précisions à l'animateur sur les relations qu'il y a eu avec les agriculteurs lors du stage. Guillaume CHEVALIER précise qu'au tout début du stage, un mail d'information a été largement diffusé de manière à présenter le stage et la nécessité d'aller sur des parcelles agricoles pour le mener à bien. Il précise qu'à ce titre une autorisation d'accéder à des priorités privées lui avait été délivrée par le Préfet de l'Ardèche. D'autre part, les investigations menées par Béranger et Léa ont permis de mettre en avant à plusieurs reprises le bon état de plusieurs milieux agro-pastoraux et leurs intéressantes fonctionnalités écologiques. Les échanges avec les agriculteurs gestionnaires de plusieurs parcelles ont été très riches, et bien souvent les exploitants ont été curieux et satisfaits des informations qui leur ont été délivrées. Il précise que ces échanges, non exhaustifs, ont porté sur les pratiques, mais sont restés succincts. Ce travail de concertation et d'échanges avec les acteurs agricoles doit se poursuivre et s'intensifier, mais ces premiers échanges ont été enrichissant et sont motivants pour les suites à donner.

Dominique LAFFONT précise que la biodiversité a besoin de l'élevage, du pâturage sur ce territoire. Pour autant la profession agricole, tout particulièrement l'élevage, est dans le viseur des médias et de certaines associations qui dénoncent les souffrances animales et incitent à consommer moins de viande. Il parle d'amalgame, la part des choses n'est pas faite entre des systèmes d'élevage intensif et

ceux très extensif qui dominant sur ce territoire. Il pose la question de savoir si l'élevage va finir par disparaître de ce territoire ? alors qu'ici produire autre chose n'est pas vraiment possible...

Laetitia SERRE et Jean-Pierre ANCHISI apportent une réponse commune autour de l'attachement de ce territoire à l'élevage et à l'agriculture respectueuse de ses ressources. Ils précisent qu'il faut valoriser l'élevage local, mieux communiquer sur ses spécificités en précisant que les territoires ont leur rôle à jouer dans cette perspective. Pour cela, davantage de transversalité doit s'effectuer, et les projets de territoires doivent être co-construits. Echanger, concerter, mieux communiquer pour mieux travailler ensemble et valoriser le territoire et ses acteurs et usages vertueux.

Laetitia SERRE (Présidente CAPCA et Présidente du comité du site ENS Boutières) précise que sur ce territoire sont développés les circuits courts mettant en avant l'agriculture locale et les produits de qualité qui y sont issus. Le travail des agriculteurs est ainsi valorisé et il ne peut pas être comparé à ceux des fermes de grande ampleur aux pratiques « industrielles ». Il faut poursuivre et développer ce partenariat des circuits courts et les échanges, c'est un procédé gagnant-gagnant pour la profession et le territoire.

Nathalie MALET-TORES (Maire de Saint-Etienne-de-Serre) apporte son témoignage sur l'importance de l'animation locale pour une meilleure prise en compte et un partage des enjeux et des difficultés rencontrés par les différents acteurs. Elle précise que pour le Lézard ocellé, cette animation a été déterminante ; elle a permis à chacun de s'exprimer et d'apaiser les esprits, et au final de porter un projet partagé.

Gilles MARTINEAU (CA07) va plus loin en décrivant la nécessité d'une synergie à trouver entre les animateurs de sites Natura2000/ENS et les techniciens agro-pastoraux de la chambre d'Agricultures.

Jacques PLUMECOQ (mairie des Ollières-sur-Eyrieux) est surpris que soient quasi systématiquement données comme bonnes les pratiques agro-pastorales et explique que le pâturage dans les vallées de l'Orsanne et de l'Auzène n'existe plus. Il développe son propos en mettant en avant que le schéma des exploitations agricoles actuelles vise les grandes surfaces facilement mécanisables au dépend des petites surfaces. Cela induit de la fermeture des milieux et donc l'appauvrissement de fonctionnalités écologiques comme les corridors ou mosaïques d'habitats, si important pour les papillons. D'autre part, selon lui, le fauchage se fait de plus en plus tôt.

Guillaume CHEVALIER explique que cela est variable, mais sur les secteurs qui ont été étudiés lors du stage, les périodes de fauches semblaient en bonne adéquation avec les enjeux de biodiversité, notamment les papillons. Il précise qu'évidemment tout n'est pas optimal, que certaines pratiques sont préjudiciables, mais que le bilan dressé ici est plutôt favorable même si des ajustements pourraient être faits ; et que le constat de l'avancée de la forêt sur les prairies, résultant de la déprise agricole, sont significatifs et non optimaux pour la biodiversité. Il faut poursuivre les échanges, la communication et prendre en compte aussi la dimension socio-économique des exploitations.

Dominique LAFFONT, en réponse à Jacques PLUMECOQ, précise que pour une exploitation, le pâturage à 100 % en plein air n'existe pas. Une exploitation a besoin de prairies de fauches pour assurer sa ressource alimentaire annuelle. Il émet le fait qu'une évolution des systèmes d'exploitation est à envisager.

Laetitia SERRE précise que chacun à son rôle à jouer sur ce territoire et que c'est ensemble que nous devons trouver des solutions permettant de maintenir la qualité de nos paysages, de notre environnement et de nos activités socio-économiques. Et cela en prenant en compte l'évolution climatique.

Florian VEAU prend la parole et développe, par l'intermédiaire de la projection de diapositives, sa présentation de l'étude d'amélioration des connaissances sur le Busard cendré, qu'il mène cette année sur le site Natura2000/ENS Eyrieux Boutières. Il précise que les Busards cendrés dépendent également des milieux ouverts agropastoraux, puisqu'ils chassent des proies au sol, notamment des campagnols. Il précise que ce rapace apporte des services à l'agriculture, puisqu'il agit directement dans la régulation naturelle des ravageurs des cultures.

L'étude qu'il mène a permis de mettre en évidence la présence de 3 couples cette année sur le site Eyrieux Boutières. Malheureusement, sur ces 3 couples, un seul a réussi à mener ses jeunes à l'envol (3 jeunes). Florian VEAU évoque les menaces qu'il a perçu sur le territoire vis-à-vis de l'espèce, le brulis dirigé et le gyrobroyage sont à réaliser en suivant quelques préconisations, tout particulièrement les périodes (avant la fin du mois de février). Le tout broyage ou tout brulis est à proscrire, il faut pouvoir conserver, lorsque cela vise des surfaces importantes, des zones avec de la végétation (zone refuge ou de substitution).

Gilles MARTINEAU (CA 07) explique que pour être efficace, un brulis dirigé ou un gyrobroyage doit être réalisé à sève descendante, soit en automne ou hiver. Pour lui, faire du brulis dirigé en mai à plus de mille mètres d'altitude c'est du non-sens car c'est inefficace.

Alain LADET (FRAPNA 07) prend la parole et pose le cadre de l'étude d'amélioration des connaissances sur les libellules qu'il anime sur le site Eyrieux-Boutières. Il explique que la FRAPNA porte la partie administrative de cette étude et coordonne les parties techniques et scientifiques. Il précise que pour la partie terrain, la FRAPNA a fait appel à des naturalistes locaux et à Pierre JULIAND. Il ajoute que l'Etat et le Département financent cette étude, qui comprend également une petite part d'autofinancement.

A ce titre, Martine GRIVAUD (DDT 07) précise que les logos des financeurs doivent apparaître sur les supports de communication, notamment sur le diaporama de présentation de l'étude.

Pierre JULIAND explique que cette étude vise plusieurs espèces patrimoniales de libellules qu'il décrit. Pour chaque espèce il présente sa singularité, particulièrement les habitats naturels qu'elle occupe. Concernant la Cordulie splendide, dont la population est bien établie sur les parties médianes et aval de l'Eyrieux, il précise que le territoire Eyrieux Boutières à une forte responsabilité sur la préservation de cette espèce. D'autre part, il note avec les naturalistes locaux, une baisse des effectifs de Cordulie à corps fin sur la vallée de l'Eyrieux. Pierre JULIAND partage le fait qu'il trouve curieux que cette espèce ne soit pas plus présente sur les affluents de l'Eyrieux. Enfin, concernant le Gomphe de Graslin, il précise que cette espèce qui avait été contactée sur la basse vallée de l'Eyrieux en 2018, n'a pas été observée cette année. De manière générale, il constate une qualité physico-chimique des eaux dégradée durant la période de basses eaux, tout particulièrement sur la Dunière.

Guillaume CHEVALIER ajoute que la finalité de cette étude sur les libellules est d'obtenir des cartes de répartition des espèces à enjeux, d'essayer de comprendre pourquoi cette répartition est ainsi, et d'identifier les menaces qui pourraient influencer celle-ci. Il précise que la présence de plusieurs espèces patrimoniales sur la vallée de l'Eyrieux démontre que les habitats naturels qui les accueillent sont plutôt en bon état de conservation. Il faut le faire savoir et être vigilant à ce que cela perdure, continuer à travailler sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Il ajoute que des suivis de ces espèces devront être réalisés dans le temps.

Alain LADET précise à cet effet, que le protocole utilisé pour les inventaires de cette étude sont standardisés. Ainsi, en réutilisant ce même protocole dans 5 ans, une comparaison fiable pourra être faite avec les résultats de cette année et des tendances/conclusions sur l'évolution des populations des espèces à enjeux.

Guillaume CHEVALIER poursuit et clôt sa présentation du bilan de l'animation 2019 pour la partie communication, sensibilisation et information. Il relate que les animations grand public « Biotrésors » ont très bien marché cette année, en moyenne une trentaine de personnes présentes par animation. Il poursuit sur la présentation des animations scolaires réalisées cette année et informe les participants de l'obtention d'une récompense obtenue au niveau national dans le cadre des Grands Prix Natura 2000 au titre du travail partenarial porté avec la mairie du Pouzin et le Communauté de Commune Rhône Crussol concernant l'étude d'amélioration des connaissances sur les chauves-souris.

Guillaume CHEVALIER évoque la proposition de modification de la liste des membres du comité de pilotage qui a été présentée aux membres dans le courrier d'invitation à ce présent COPIL. Cette proposition a été bien accueillie. Les présents acquiescent ; cette nouvelle liste et organisation sont validées.

Martine GRIVAUD informe l'assemblée qu'une dotation de fonctionnement spécifique à Natura 2000 a été octroyée pour 2019 à 8 communes en Ardèche dont 7 sur le site B6. Les dotations vont de 1057 € à 8 486 € selon les communes. Une rencontre avec les élus concernés sera prochainement organisée.

⇒ VOTE DE LA STRUCTURE ANIMATRICE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE B6

A l'issue de ces présentations, Martine GRIVAUD (DDT 07), représentant à ce moment précis le Préfet de l'Ardèche, prend la présidence de la séance et met en oeuvre le protocole de vote pour la structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et le président du comité de pilotage.

Vote pour le choix de la structure animatrice par les élus présents

Le PNR des Monts d'Ardèche a proposé sa candidature pour assurer l'animation du site B6. Aucune autre collectivité ne souhaite assurer le portage.

Avis défavorable	0
Abstention	0
Avis favorable	9

Le PNR des Monts d'Ardèche est élu structure animatrice à l'unanimité par les élus des collectivités.

Vote pour le choix du président de comité de pilotage par les élus présents

Monsieur Jean Pierre ANCHISI, vice-président au PNR des Monts d'Ardèche et élu à Chalencon propose sa candidature. Aucun autre élu ne souhaite se présenter pour la présidence du comité de pilotage local.

Avis défavorable	0
Abstention	0
Avis favorable	9

Monsieur Jean Pierre ANCHISI est élu président du comité de pilotage local Natura 2000 à l'unanimité les élus des collectivités.

Jean Pierre ANCHISI remercie l'ensemble des partenaires, associations et en particulier l'animateur du site. Il indique qu'il y a une concordance entre le portage de l'animation des sites Natura 2000 et la Charte du PNRMA.

Laetitia SERRE rappelle et salue la mutualisation des 2 politiques, Natura2000 et ENS. Elle explique que les Espaces naturels sensibles se doivent d'être une politique transversale, en lien avec le Contrat de transition écologique porté par le Département, qui travaille avec les acteurs de proximité pour créer une dynamique et une conciliation des usages, des actions et des acteurs au regard des enjeux face à la crise climatique.

CONTACT

Pour tous renseignements, contacter :

Guillaume CHEVALIER

gchevalier@pnrma.fr

Téléphone : 06 16 70 46 88

Laetitia SERRE
Présidente du comité de site de
l'ENS « Boutières »



Jean Pierre ANCHISI
Président du comité de pilotage du site Natura2000
« Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

